

## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange

#### 1.1 Nom du produit

## KEMIPOX – DURCISSEUR

N° d'index : N'est pas applicable

N° CE : N'est pas applicable

N° CAS : N'est pas applicable

N° d'enregistrement REACH : Le produit est un mélange, de ce fait ne nécessite pas un enregistrement REACH

Description du produit : Mélange

Origine organique : Composés amines

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Durcisseur pour résine époxy

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

KEMICA COATINGS  
ZA DU BOIS GUESLIN  
28630 MIGNIERES, FRANCE

Tel. : +33 (0)2 37 26 39 87 / +33 (0)2 37 26 33 56

E-mail: [info@kemica-coatings.com](mailto:info@kemica-coatings.com)

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA : +33 (0) 1 45 42 59 59

Fournisseur : +33 2 37 26 33 56 (8h30-12h00, 13h30-17h)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de la substance – Composition : mélange

**Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]**

Acute Tox. 4, H302 Skin Corr.

1B, H314 Eye Dam. 1, H314

Skin Sens. 1, H317

Aquatic Chronic 3, H412

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement : Aucun autre danger

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon la directive 1272/2008/CE

Identificateur de produit : KEMIPOX - DURCISSEUR Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : DANGER

#### Mentions de danger :

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### Conseils de prudence :

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir. P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/... P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.

### Qualité spéciale :

Aucune Contient :

formaldehyde, polymeric reaction products with 4-tert-butylphenol, m- phenylenebis(methylamine) and trimethylhexane-1,6-diamine

alcool benzylique

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine

Metaxilendiammina

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs :

Aucune

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune Autres dangers :

Aucun autre danger

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté               | Nom   | Numéro d'identif.  | Classification  |
|-------------------|---|--|---|
| >= 30% -<br>< 40% | formaldehyde,<br>polymeric reaction<br>products with 4-tert-<br>butylphenol, m-<br>phenylenebis(methylam-<br>ine) |  | 3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br>3.3/1 Eye Dam. 1 H318<br>3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317<br>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412  |
| >= 30% -<br>< 40% | alcool benzylique   | Numéro 603-057-00-5<br>Index:<br>CAS: 100-51-6<br>EC: 202-859-9<br>REACH No.: 01-<br>2119492630<br>-38-xxxx  | 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332<br>3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br>3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302  |
| >= 15% -<br>< 20% | 3-aminométhyl-3,5,5-<br>triméthylcyclohexylamin<br>e  | Numéro 612-067-00-9<br>Index:<br>CAS: 2855-13-2<br>EC: 220-666-8<br>REACH No.: 01-<br>2119514687<br>-32-0000 | 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312<br>3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302<br>3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br>3.4.2/1-1A-1B Skin Sens. 1,1A,<br>1B H317<br>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412 |
| >= 7% -<br>< 10%  | Metaxilendiammina   | CAS: 1477-55-0<br>EC: 216-032-5<br>REACH No.: 01-<br>2119480150<br>-50-xxxx                                  | 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332<br>3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302<br>3.2/1B Skin Corr. 1B H314<br>3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317<br>4.1/C3 Aquatic Chronic 3 H412                |

## KEMIPOX – DURCISSEUR

**Version 4.0** Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre. En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon. **En cas de contact avec les yeux** :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue. Protéger l'œil indemne.

**En cas d'ingestion :**

NE PAS faire vomir.

Ne rien donner à manger ou à boire.

**En cas d'inhalation :**

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité). Traitement : Aucun

### SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion. La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle. Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir également les paragraphes 8 et 13.

## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards. Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels. Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas. Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Le produit doit être stocké dans un lieu sec et frais à une température comprise entre 10°C et 35°C, il ne doit pas être exposé au soleil.

Dans ces conditions la validité du produit est de 12 mois.

Maintenir les emballages hermétiquement fermés s'ils ne sont pas utilisés. Si le récipient n'est pas bien fermé le produit peut absorber l'humidité et l'anhydride carbonique qui peuvent en phase de réaction (durcissement) causer la formation de bulles d'air.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux. Matières incompatibles:

Aucune en particulier. Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle Metaxilendiammina - CAS: 1477-55-0

ACGIH - STEL: Ceiling 0.1 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Skin - Eye, skin, and GI irr Valeurs limites d'exposition DNEL

alcool benzylique - CAS: 100-51-6

Travailleur industriel: 47 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:

Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 450 mg/mq - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Court terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 9.5 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 90 mg/mq - Exposition: Inhalation humaine - Fréquence:

Long terme, effets systémiques

Valeurs limites d'exposition PNEC

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine - CAS: 2855-13-2

Cible: Eau douce - valeur: 0.06 mg/l

Cible: Eau marine - valeur: 0.006 mg/l

Cible: Sédiments d'eau douce - valeur: 5.784 mg/kg

Cible: Sédiments d'eau marine - valeur: 0.578 mg/kg

Cible: Terrain (agricole) - valeur: 1.121 mg/l

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

Porter des vêtements qui garantissent une protection totale pour la peau, par ex. en coton, caoutchouc, PVC ou viton.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques : Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale : Aucun

Contrôles techniques appropriés Aucun

## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

|   |   |
|---|---|
| Aspect et couleur:  | liquide peu visqueux<br>jaune clair                           |
| Odeur:  | odeur d'amine   |
| Seuil d'odeur :   | N.A.  |
| pH:   | 10  |
| Point de fusion/<br>congélation:                                  | N.A.  |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:            | N.A.  |
| Point éclair:   | 80 ° C  |
| Vitesse d'évaporation :   | N.A.  |
| Inflammation solides/gaz:   | N.A.  |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion<br>: | N.A.  |
| Pression de vapeur:   | N.A.  |
| Densité des vapeurs:  | N.A.  |
| Densité relative:   | 1,04 g/cc   |
| Hydrosolubilité:  | insoluble   |
| Solubilité dans l'huile :   | soluble dans les aromatiques,<br><br>alcools et leur mélanges |
| Coefficient de partage (n-<br>octanol/eau):                       | N.A.  |
| Température d'autoallumage :                                      | N.A.  |
| Température de décomposition:                                     | N.A.  |
| Viscosité:  | N.A.  |
| Propriétés explosives:  | N.A.  |
| Propriétés comburantes:   | N.A.  |

#### 9.2. Autres informations

| Propriétés  | valeur |
|---|--------|
| Miscibilité:  | N.A.   |
| Liposolubilité:   | N.A.   |
| Conductibilité:   | N.A.   |
| Propriétés<br>caractéristiques des<br>groupes de substances | N.A.   |

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### 10.2. Stabilité chimique

Stable en conditions normales

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun

### 10.4. Conditions à éviter

Stable dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune en particulier.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit : N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit : alcool benzylique -

CAS: 100-51-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 2000 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard - Espèces: Rat > 4178 mg/m<sup>3</sup> Test: LD50 -

Voie: Orale - Espèces: Rat

= 1620 g/kg 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine - CAS: 2855-13-2 a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1030 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de vapeurs - Espèces: Rat > 5.01 mg/l - Durée: 4h Test: LD50 - Voie:

Peau - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

Metaxilendiammina - CAS: 1477-55-0

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 930 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 3100 mg/kg b)

corrosion cutanée/irritation cutanée:

Test: Corrosif pour la peau - Voie: Peau Positif Test: Corrosif pour les yeux

Positif

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

a) toxicité aiguë;

b) corrosion cutanée/irritation cutanée;

c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;

d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;

e) mutagénicité sur les cellules germinales;

f) cancérogénicité;

g) toxicité pour la reproduction;

h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;

i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;

j) danger par aspiration.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature. alcool benzylique

- CAS: 100-51-6

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 646 mg/l - Durée h: 48 Point final:

LC50 - Espèces: Poissons = 460 mg/l - Durée h: 96 Point final: EC50 -

Espèces: Daphnie = 230 mg/l - Durée h: 48

3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine - CAS: 2855-13-2

a) Toxicité aquatique aiguë:

Point final: LC50 - Espèces: Poissons = 110 mg/l - Durée h: 96 Point final: EC50

- Espèces: Daphnie = 23 mg/l - Durée h: 48 Point final: EC50 - Espèces: Algues

= 37 mg/l - Durée h: 72

Metaxilendiammina - CAS: 1477-55-0

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KEMIPOX – DURCISSEUR

**Version 4.0** Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

- a) Toxicité aquatique aiguë:  
Point final: EC50 - Espèces: Daphnie = 15.2 mg/l - Durée h: 48 Point final: EC50  
- Espèces: Algues = 20.3 mg/l - Durée h: 72  
Point final: LC50 - Espèces: Poissons > 100 mg/l - Durée h: 96

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun N.A.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.A.

### 12.4. Mobilité dans le sol

N.A.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport



### 14.1. Numéro ONU

ADR-UN Number: 2735  
IATA-UN Number: 2735  
IMDG-UN Number: 2735

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR-Shipping Name: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (formaldehyde, polymeric reaction products with 4-tert-butylphenol, m- phenylenebis(methylamine) and t, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)  
IATA-Shipping Name: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (formaldehyde, polymeric reaction products with 4-tert-butylphenol, m- phenylenebis(methylamine) and t, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)  
IMDG-Shipping Name: POLYAMINES LIQUIDES CORROSIVES, N.S.A. (formaldehyde, polymeric reaction products with 4-tert-butylphenol, m- phenylenebis(methylamine) and t, 3-aminométhyl-3,5,5-triméthylcyclohexylamine)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR-Class: 8  
ADR - Numéro d'identification du danger :80 IATA-Class: 8  
IATA-Label: 8  
IMDG-Class: 8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR-Packing Group: II  
IATA-Packing group: II

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

IMDG-Packing group: II

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR-Polluant environnemental: Non  
polluant: IMDG-Marine No

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR-Subsidiary risks: -  
ADR-S.P.: 274  
ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (E) IATA-  
Passenger Aircraft: 851  
IATA-Subsidiary risks: -  
IATA-Cargo Aircraft: 855  
IATA-S.P.: A3 A803  
IATA-ERG: 8L  
IMDG-EmS: F-A , S-B  
IMDG-Subsidiary risks: -  
IMDG-Stowage and handling: Category A  
IMDG-Segregation: "Separated from" acids.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC N.A.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail) Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 7 58/2013 Règlement (UE) 2015/830 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)  
Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP) Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP) Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP) Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP) Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit: Restriction 3

Restrictions liées aux substances contenues: Aucune restriction.

Composés Organiques Volatils - COV = 343.20 g/l Substances volatiles CMR = 0.00 %

COV halogénés à phrase de risque R40 = 0.00 % Carbone organique - C = 0.25

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables: Directive 2012/18/EU (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents). Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités sous l'en-tête 3:

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. H332 Nocif par inhalation.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H312 Nocif par contact cutané.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KEMIPOX – DURCISSEUR

Version 4.0 Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

| Classe de danger et catégorie de danger | Code          | Description   |
|---|---------------|---|
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Dermal  | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4                        |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Inhal   | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4                          |
| Acute Tox. 4                            | 3.1/4/Oral    | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                          |
| Skin Corr. 1B                           | 3.2/1B        | Corrosion cutanée, Catégorie 1B                                       |
| Eye Dam. 1                              | 3.3/1         | Lésions oculaires graves, Catégorie 1                                 |
| Eye Irrit. 2                            | 3.3/2         | Irritation oculaire, Catégorie 2                                      |
| Skin Sens. 1                            | 3.4.2/1       | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  |
| Skin Sens. 1,1A,1B                      | 3.4.2/1-1A-1B | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1,1A,1B                            |
| Skin Sens. 1A                           | 3.4.2/1A      | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                 |
| Aquatic Chronic 3                       | 4.1/C3        | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 3 |

Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° | Méthode de classification |
|--|---------------------------|
| <b>1272/2008</b>                                 |                           |
| Acute Tox. 4, H302                               | Méthode de calcul         |
| Skin Corr. 1B, H314                              | Méthode de calcul         |
| Eye Dam. 1, H318                                 | Méthode de calcul         |
| Skin Sens. 1, H317                               | Méthode de calcul         |
| Aquatic Chronic 3, H412                          | Méthode de calcul         |

Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DESAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière.

L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.

CAS: Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société

Date d'édition/Date de révision : 15/11/2023

Version : 4.0 – FDS conforme à la réglementation REACH/CLP

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



## KEMIPOX – DURCISSEUR

**Version 4.0** Date de révision (version française) : 15.11.2023 (annule et remplace la FDS de 28.06.2018)

### Avis au lecteur

*Les informations et recommandations figurant dans cette publication sont fondées sur notre expérience générale et sont fournies de bonne foi au mieux de nos connaissances actuelles, MAIS RIEN DANS LES PRESENTES NE DOIT ÊTRE INTERPRETE COMME CONSTITUANT UNE GARANTIE OU UNE DECLARATION, EXPRESSE, IMPLICITE OU AUTRE.*

**DANS TOUS LES CAS, IL INCOMBE A L'UTILISATEUR DE DETERMINER ET DE VERIFIER L'EXACTITUDE, AINSI QUE LE CARACTERE SUFFISANT ET APPLICABLE DE TELLES INFORMATIONS ET RECOMMANDATIONS, DE MEME QUE L'ADEQUATION ET L'ADAPTATION D'UN QUELCONQUE PRODUIT A UNE UTILISATION SPECIFIQUE OU DANS UN BUT PARTICULIER.**

**LES PRODUITS MENTIONNES PEUVENT PRESENTER DES RISQUES INCONNUS ET DOIVENT ETRE UTILISES AVEC PRECAUTION. MEME SI CERTAINS RISQUES SONT DECRITS DANS CETTE PUBLICATION, IL N'EXISTE AUCUNE GARANTIE QU'IL S'AGIT DES SEULS RISQUES EXISTANTS.**

*Les risques, la toxicité et le comportement des produits peuvent différer lorsque ceux-ci sont utilisés avec d'autres matériaux et dépendent des conditions de fabrication et d'autres processus. Ces risques, cette toxicité et ces comportements doivent être déterminés par l'utilisateur et portés à la connaissance des personnes ou entités chargés du transport ou de la manutention, du traitement ou de la transformation, ainsi que de tous utilisateurs finaux.*

**KEMIPOX est une marque déposée de Kemica Coatings dans un ou plusieurs pays, mais pas dans tous les pays. AUCUNE PERSONNE OU ORGANISATION A L'EXCEPTION D'UN EMPLOYE DE KEMICA COATINGS DUMENT QUALIFIE EST AUTORISE A FOURNIR OU METTRE A DISPOSITION DES FICHES DE DONNEES DE SECURITE POUR LES PRODUITS KEMICA COATINGS. LES FICHES DE DONNEES DE SECURITE DE SOURCES NON AUTORISEE PEUVENT CONTENIR DES INFORMATIONS QUI NE SONT PLUS A JOUR OU INEXACTES. AUCUNE PARTIE DE CETTE FICHE NE PEUT ETRE REPRODUITE OU DIFFUSEE SOUS QUELQUEFORME QUE CE SOIT, OU PAR TOUT MOYEN, SANS L'ACCORD ECRIT DE KEMICA COATINGS. TOUTES LES DEMANDES D'AUTORISATION DE REPRODUCTION DES DONNEES DE CE FEUILLET DOIVENT ETRE ADRESSEES A KEMICA COATINGS, AU RESPONSABLE DE LA SECURITE DU PRODUIT A L'ADRESSE CI-DESSUS**